



Développement Sans Frontières

Favoriser les Initiatives de Solidarité Internationale

www.developpement sans frontieres.org

Charte minimale du volontariat

Objet :

La « charte minimale du volontariat » vise à définir les valeurs et principes d'actions qui régissent les missions de volontariat proposées par DSF. Cette charte est une version minimale que doivent signer tous les partenaires et acteurs du réseau souhaitant bénéficier de mises en relation organisées par l'association DSF. Elle se distingue de la charte du volontariat équitable en allégeant notamment les prises en charges fournies par les associations locales et autorise certaines contributions financières entre les parties prenantes.

L'engagement du volontaire

1. Le volontaire définit ses compétences de manière optimisée et responsable

(Ne pas prétendre posséder une compétence si ce n'est pas le cas, valoriser ses compétences extra-professionnelles, transposer raisonnablement ses compétences spécifiques au secteur de la solidarité internationale, ... : la confiance !)

2. Le volontaire prépare sa mission en toute autonomie

(Recherche de financement, récolte de matériel, sensibilisation, échange avec une école française, suivi d'une formation, organisation du transport pour se rendre sur place, assurance, ...)

3. Le volontaire contacte personnellement l'ONG locale avant son départ

(Pour vérifier le besoin de mission, pour vérifier la prise en charge intégrale sur place, pour donner ses horaires d'arrivée, pour poser les questions opportunes, ...)

4. Le volontaire assure la réalisation de la mission proposée

(Responsabilisation de l'acteur, compétences suffisantes, respect de la durée prévue de la mission, écoute empathique du besoin local, respect des horaires, ...)

5. Le volontaire effectue un transfert de compétences opportun et sain

(Agir pour transmettre son savoir et son savoir-faire, viser l'autonomie des acteurs locaux, s'engager à optimiser ses compétences vis-à-vis des besoins locaux, privilégier la qualité des savoirs transmis à la quantité, ...)

6. Le volontaire respecte les valeurs éthiques essentielles de la solidarité internationale

(La transparence, agir pour transmettre, l'empathie, l'autonomie pour tout et pour tous, la pérennité des actions, favoriser les échanges, ...)

7. Le volontaire se rend disponible pour les tâches courantes de l'ONG locale

(Participer aux activités annexes pour mieux comprendre les enjeux de ladite mission, soutenir les acteurs locaux dans leur engagement solidaire et créer de la motivation, ...)

8. Le volontaire respecte les conditions et modalités de mission définies avant son départ

(participation financière, résultats attendus, conditions de logement, horaires de travail, ...)

9. Le volontaire agit au nom de l'association du Sud avant tout

(DSF est un réseau social et n'a aucune vocation à porter elle-même des projets)

L'engagement de l'organisme du Sud

1. L'ONG locale propose des missions de volontariat répondant à un besoin réel et local
(Les projets appuyés doivent être viables sans l'intervention des volontaires pour s'assurer de la pérennité des actions soutenues, le besoin existe et fait partie intégrante des initiatives de l'ONG, la mission n'a pas été créée uniquement pour recevoir un volontaire,...)
2. L'ONG locale prend contact avec le volontaire avant son départ et lui explique ses besoins
(suite à la mise en compatibilité et à l'acceptation de la mission, il faut officialiser la mission par une mise en relation directe volontaire/ONG)
3. L'ONG locale prend en charge intégralement le volontaire durant sa mission
(Appropriation de la mission : nourriture et logement fournis, encadrement local à prévoir, écoute, transport,... : considérer que l'apport d'un travail bénévole est largement compensatoire des investissements consentis pour la prise en charge du volontaire)
4. L'ONG locale encadre la mission de volontariat
(Présentation des activités, bon accueil, orientation et aide à l'intégration du volontaire, suivi du planning des activités,...)
5. L'ONG locale s'engage à valoriser les compétences du volontaire
(Mission utile et constructive, optimisation des compétences et ressources disponibles,...)
6. L'ONG locale s'engage à ne pas modifier les conditions de mission définies avant le départ du volontaire
(Relation de confiance fondée sur l'échange de compétences et de services et non sur la recherche de profits financiers, éviter de se faire exclure du réseau DSF...)
7. L'ONG locale est entièrement responsable de la mission sur le terrain
(la mission s'intègre naturellement aux activités de l'association et l'ONG en est responsable au même titre que ses autres activités)
8. L'ONG locale considère le volontaire comme un de ses membres
(DSF est un réseau social, les volontaires sont libres et autonomes ; ils n'ont pas d'impératifs autres que ceux fixés par l'association locale du Sud)

L'engagement de DSF

1. L'organisme met en place un système de mise en compatibilité réelle entre les compétences du volontaire et les besoins de l'ONG
(Évaluation du niveau de compétences requis, des expériences nécessaires, des formations à réaliser, analyse des risques de la mission, amélioration progressive du modèle de compatibilité,...)
2. L'organisme écoute et identifie les envies/disponibilités/compétences des volontaires
(La demande de volontariat importe autant que la demande de soutien venant de l'ONG, et c'est en créant de la motivation chez le volontaire que l'on obtiendra les meilleures retombées sur les missions)
3. L'organisme doit communiquer avec la plus grande transparence
(La circulation de l'information doit être optimale entre l'ONG et le volontaire afin de garantir l'équité de la mise en relation et la bonne compréhension des enjeux respectifs pour les tiers)
4. L'organisme écoute et identifie les besoins des ONG
(Empathie, non-occidentalisation des projets, vérification de la pertinence, création de l'offre de mission, ne pas influencer la définition des besoins...)

5. L'organisme met en place un système de formation approprié aux missions proposées
(Pour valoriser les compétences, pour améliorer l'efficacité sur le terrain, pour augmenter les possibilités de compatibilités, pour maîtriser son travail de mise en relation et orienter le travail des volontaires afin de respecter la charte du volontariat équitable)
6. L'organisme accompagne les volontaires avant leur mission, pendant et après.
(Valoriser le travail de préparation à la mission, vérifier le bon déroulement des missions, utiliser les expériences des anciens volontaires pour faciliter l'intégration des nouveaux,...)
7. L'organisme accompagne les ONG avant la mission, pendant et après.
(Bien définir le besoin, préparer l'accueil des volontaires, proposer des candidats aux missions, écouter les besoins de formations locales, analyser le déroulement des missions et l'évolution des attentes,...)
8. L'organisme optimise les compétences des volontaires
(Afin de rentabiliser au maximum l'apport local de savoirs et savoir-faire, pour motiver le volontaire, pour appuyer efficacement les initiatives locales,...)
9. L'organisme essaie de fournir un service « tout compris » de mise en relation
(Faciliter les initiatives, les encadrer et les pérenniser. Améliorer la qualité des missions en travaillant sur tous les aspects de l'initiative, et en s'efforçant de fournir un service économique pour le volontaire et l'ONG)
10. L'organisme capitalise les expériences et les informations obtenues lors des missions
(le but étant d'améliorer la qualité du service, l'information disponible, l'analyse du contexte, la transmission des expériences, les problèmes rencontrés,...)

Le respect des clauses de la charte par chacun des tiers est nécessaire pour assurer une bonne cohérence globale de l'échange ainsi réalisé.

Je soussigné, agissant en tant que (volontaire, représentant de telle ONG,...) reconnait avoir lu les clauses de la charte du volontariat et m'engage à la respecter dans le cadre des échanges organisés par l'association Développement Sans Frontières. Je m'engage par la présente dans le processus de volontariat au sein du réseau DSF (partie de la charte correspondant à mon statut) et en assume l'entière responsabilité.

Signature

(mentionner NOM, Prénom, 'Lu et approuvé')